

## LA CHARTE ÉTHIQUE

La Charte éthique définit les principes et valeurs auxquels la SAS HABEUM (ci-après « l'entreprise »), adhère et qui doit guider chaque collaborateur dans la pratique quotidienne de son métier.

La conformité à la législation, l'intégrité, l'éthique, le respect, l'équité, la responsabilité constituent des valeurs fondamentales pour Habeum dans la conduite de ses affaires.

En entreprise responsable, Habeum a adopté cette Charte et entend qu'elle soit appliquée et respectée par tous ses salariés, sous-traitants et représentants au sens le plus large (ci-après « Collaborateurs »), où qu'ils se trouvent et quelle que soit leur fonction. Les principes de la présente Charte, complémentaires aux règles et normes de la politique de l'entreprise, s'imposent à chacun et permettent de mieux définir le cadre et la finalité des règles à respecter dans l'entreprise.

Les Collaborateurs ne respectant pas les lois ou réglementations applicables, ou les principes de cette Charte, s'exposent à des mesures disciplinaires conformément aux règlements intérieurs et/ou dispositions légales.

Conscient de l'impact environnemental et sociétal de ses activités du fait des produits et services qu'elle commercialise, Habeum entend mettre en application ses valeurs tout au long de la conduite de ses projets et de ses relation d'affaires.

A cet effet, au-delà du respect des lois applicables dans chaque pays où elle est présente, Habeum a adhéré au Pacte Mondial des Nations Unies. Dans chacune de ses activités, l'éthique est et doit rester au cœur de ses pratiques.

Il est de la responsabilité de chacun, sur la base de ces principes et des valeurs de l'entreprise, d'adapter ou d'ajuster son comportement aux circonstances et de se poser les bonnes questions pour que ses décisions soient conformes aux principes éthique ainsi établis.

### **CONFORMITÉ A LA LEGISLATION**

Habeum s'engage à respecter les lois et réglementations dans chaque pays où elle exerce son activité.

Le respect de la Loi constitue une valeur incontournable. Il est de la responsabilité de tous les Collaborateurs de connaître et respecter pleinement les lois et réglementations applicables, ainsi que les diverses politiques et directives établies par l'Entreprise dans ses divers domaines d'activité.

Tous les Collaborateurs sont tenus de s'informer des dispositions en vigueur dans l'Entreprise concernant leur domaine de responsabilité, de les observer et de consulter, en cas de doute et de besoin, les services compétents pour obtenir des informations complémentaires et des conseils.

Chaque Collaborateur d'Habeum veille à ne prendre que des engagements qui soient conformes aux attributions qui lui sont confiées et est garant des valeurs, des intérêts et de la notoriété de l'entreprise. Quand cela est nécessaire, il peut, et dans certains cas doit, demander au préalable la validation de sa hiérarchie ou du service juridique avant de prendre un engagement pour le compte d'Habeum.

Habeum, par son adhésion au Pacte Mondial des Nations Unies, s'engage à se conformer aux 10 principes énoncés dans le Pacte et à rendre compte de leur mise en œuvre.

## **INTEGRITE**

Habeum conduit ses affaires dans un cadre déontologique et éthique strict. Cette Charte fait partie intégrante des principes généraux de gouvernance de ses activités au même titre que le respect des lois et réglementations applicables.

### **Conflits d'intérêts :**

Il y a conflit d'intérêts lorsque, par exemple, un Collaborateur est en position d'influer sur une décision de l'entreprise susceptible de lui conférer un avantage personnel ou de favoriser un parent ou un proche. Les décisions commerciales chez Habeum sont prises de manière objective, sans aucune considération personnelle. Toute activité ou mission des Collaborateurs et des organes de gouvernance de l'entreprise (comité des associés, comité de direction, ...) allant à l'encontre des intérêts de l'Entreprise sont proscrites.

### **Lutte contre la corruption :**

Habeum condamne toute corruption ou tentative de corruption active ou passive, qu'elle soit directe ou indirecte.

- La **corruption active est le fait pour un Collaborateur d'offrir** à tout client, prospect, administration ou partenaire, un avantage, une invitation ou un cadeau en violation des lois applicables ou qui dépasse la limite de ce qui est acceptable dans le cadre des affaires ou qui pourrait être considéré comme une tentative d'influer sur l'objectivité de cette tierce partie.
- La **corruption passive est le fait pour un Collaborateur d'accepter** un avantage, une invitation ou un cadeau qu'un fournisseur ou qu'un partenaire pourrait lui offrir en violation du cadre légal et réglementaire, ou qui dépasserait la limite de ce qui est raisonnablement acceptable ou qui pourrait être perçu comme une manière d'influencer son objectivité dans la conduite des affaires.

Toute acceptation d'un cadeau, d'une invitation ou d'un avantage quelconque durant un appel d'offres, client ou fournisseur, est formellement proscrite.

Tout Collaborateur confronté à cette situation doit en informer immédiatement sa hiérarchie qui lui indiquera la conduite à suivre.

### **Recueil des signalements :**

Habeum encourage ses Collaborateurs à exprimer leurs points de vue, à défendre leurs opinions et à signaler les comportements ou requêtes inacceptables. La voie normale pour évoquer de telles préoccupations est la hiérarchie directe ou indirecte. Néanmoins, tout Collaborateur, qui considère qu'une information vers le responsable hiérarchique peut présenter des difficultés ou ne pourrait pas donner lieu au suivi approprié, a la possibilité de saisir le Directeur des Opérations en tant que référent. Dans ce cadre, l'auteur du signalement doit fournir les faits, informations ou documents, quel que soit leur forme ou leur support de nature à étayer son signalement.

Il est garanti la stricte confidentialité de l'identité de l'auteur, des faits et des personnes visées par le signalement. Toute enquête se déroulera par ailleurs dans le respect de la législation. Au cours de cette enquête, chacun sera tenu d'apporter sa pleine et entière collaboration et de fournir, à la première demande, toute information et documents. L'éventuelle personne mise en cause sera informée de la nature des allégations la concernant mais ne sera pas informée de l'identité de l'auteur du signalement. L'information peut ne pas être immédiate s'il s'avère nécessaire, par exemple, de vérifier les faits, de préserver les preuves ou de saisir les autorités compétentes. Toute information communiquée ne sera partagée qu'avec les seules personnes qui ont à la connaître pour s'assurer du traitement du signalement et/ou de la prise de mesures appropriées. Ces personnes seront tenues à une obligation de confidentialité.

## **RESPECT**

Respecter toutes personnes, internes ou externes, quelles que soient leurs positions hiérarchiques fait partie des engagements pris par Habeum et cet engagement se décline sur plusieurs volets.

### **Sécurité :**

Habeum met en place de manière structurelle mais aussi ponctuelle des événements tout au long de l'année, dans le but d'assurer une qualité de vie et le bien-être au travail au rendez-vous des attentes de ses collaborateurs. L'entreprise met également tous les moyens dont elle dispose pour assurer la sécurité des personnes et des biens dont elle est responsable dans le cadre de son activité.

### **Respect des individus :**

Habeum s'engage à respecter les droits de l'Homme et les principes des conventions fondamentales de l'Organisation Internationale du Travail (OIT).

### **Respect des données et confidentialité :**

Habeum met tout en œuvre pour la protection de ses actifs et de la confidentialité des données, et plus particulièrement des données de ses clients et de ses contrats. Les Collaborateurs ont le devoir de s'assurer que toute donnée qui n'est pas publique, reste confidentielle et ne soit utilisée qu'à des fins professionnelles, auprès des seules personnes en ayant un besoin légitime et habilitées à les connaître.

Habeum respecte les lois, les réglementations et les accords d'entreprise concernant la protection des données personnelles de ses collaborateurs, en veillant au respect de la vie privée de chacun.

### **Respect de l'environnement :**

Habeum s'engage activement dans une démarche de protection de l'environnement et met en place une série d'actions visant à compenser l'impact de son activité notamment sur les émissions de CO2. Les actions entreprises peuvent concerner notamment une gestion active des déchets, une optimisation des émissions polluantes et une politique d'achats responsables, ou encore par une réflexion responsable sur ses offres.

## **ÉQUITÉ**

Habeum s'engage à traiter tous les acteurs potentiels avec équité et neutralité. La sélection de ses partenaires se fait sur la base de critères objectifs qui pourront être communiqués soit en phase d'appel d'offres, soit sur demande.

Habeum privilégie depuis toujours le recrutement, le partenariat et l'évolution en fonction des compétences de chaque individu. Habeum condamne toute forme de discrimination, non seulement au sens de la loi, mais de toutes réglementations nationales et internationales. Les procédures de recrutement sont basées sur un scoring anonyme, équitable et orienté sur les compétences des candidats.

## **RESPONSABILITÉ**

Habeum base ses relations avec ses fournisseurs, partenaires et collaborateurs sur la confiance et le respect mutuel.

A ce titre, Habeum entend partager, expliquer et promouvoir sa Charte éthique et ses principes auprès de toutes personnes, internes ou externes (fournisseurs, clients, partenaires, autorités publiques, ...) afin qu'ils puissent être compris et mis en œuvre.